



Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Vous trouverez ci-dessous, l'appel à mobilisation du 14 juillet contre le projet de la loi NOTRe. Nous vous demandons de bien vouloir le diffuser auprès de vos conseillers municipaux.

MOBILISATION DES ELUS LOCAUX 14 JUILLET 2015

Au mépris de l'avis des élus locaux de tout bord, le gouvernement et l'Assemblée Nationale s'apprêtent à adopter et publier leur loi NOTRe.

Cette loi, par son contenu, met en péril l'organisation de nos territoires et l'existence de nos communes, cellules de base de notre démocratie ! Elle remet en cause, dans une société qui s'individualise, le besoin et le bienfait de la proximité !

Elle est notamment motivée par un soi-disant objectif de diminution des dépenses publiques.

Or, nos communes rurales constituent un véritable gisement de bénévoles au service des communautés.

Nos territoires ont su s'organiser pour coopérer et mutualiser à l'échelle intercommunale les services et moyens sur la base de périmètres tenant compte des besoins locaux.

Nous considérons que cette organisation a fait et fait ses preuves au regard des projets et actions mis en œuvre pour améliorer la qualité de vie de nos concitoyens, tout en maîtrisant le poids de la fiscalité.

Nous dénonçons l'entêtement du gouvernement à vouloir faire disparaître nos communes au travers :

1/ l'élection au suffrage universel direct des conseillers communautaires sans fléchage communal, ce qui revient à dire que demain un conseil communautaire pourra être constitué d'élus ne représentant pas chaque commune. Cette situation entraînera de facto la perte de légitimité des communes auxquelles nos concitoyens sont très attachés

2/ l'établissement d'un seuil de 20 000 habitants pour les intercommunalités, assorti de dérogations liées à la densité démographique des communautés de communes, qui malgré tout ne sont pas satisfaisants pour un département comme le nôtre qui compte encore 9 intercommunalités de moins de 5000 habitants ; ce seuil de 20000 habitants n'est pas fondé.

3/ le transfert obligatoire des compétences assainissement et eau, respectivement en 2018 et 2020, sans tenir compte de l'impact en termes de coûts pour les usagers

4/ les pouvoirs renforcés du Préfet pour redessiner la carte des intercommunalités par des fusions pouvant être forcées, dans le cadre de délais de concertation comprimés par le législateur, et sans en avoir mesuré préalablement les conséquences fiscales pour les contribuables. L'intercommunalité devient la nouvelle entité territoriale et non plus une structure de coopération communale.

Le vote de la loi NOTRe s'ajoute aux atteintes d'ores et déjà portées par le gouvernement aux budgets des collectivités par la réduction unilatérale de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Pour répondre à l'obstination des députés et du gouvernement, conduisant à la rupture et au blocage, nous vous proposons d'exprimer collectivement notre désaccord en nous retrouvant symboliquement

Mardi 14 juillet 2015 à 9 h 00 place Reggio (devant la Préfecture de la Meuse)

Venez accompagnés de vos conseillers municipaux et communautaires, munis de vos écharpes et d'un panneau d'entrée d'agglomération que nous déposerons en signe de disparition programmée de nos communes.

Gérard FILLON, Président de l'Association des Maires de Meuse
Régis MESOT, Président de l'Association des Codecom de Meuse
Sylvie NAJOTTE, Déléguée pour l'Association des Maires Ruraux de France

Projet de loi NOTRe : les maires de Meuse refusent la mort des villages !

Poursuivant l'examen en seconde lecture du projet de loi NOTRe, les députés viennent de décider de changer la nature des 2133 établissements publics de coopération intercommunale en prévoyant une élection au suffrage universel direct, sans fléchage communal, des conseillers des métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération et communautés de communes. En créant une nouvelle collectivité de plein exercice, c'est la disparition des communes auxquelles nos compatriotes sont pourtant très attachés qui est clairement engagée.

Les périmètres intercommunaux devraient être librement déterminés par les commissions départementales de coopération intercommunale, où siègent les élus et le préfet, pour tenir compte des réalités géographiques et démographiques locales.

Nous pointons du doigt l'impossibilité de poursuivre simultanément l'extension des périmètres intercommunaux et l'approfondissement des compétences. Beaucoup d'autres dispositions n'ayant fait l'objet d'aucune étude d'impact seront dans la même impossibilité.

Plus généralement, l'accumulation de mesures technocratiques et de schémas porte atteinte à la gestion de proximité, considérée comme la source de tous les maux de notre société !

C'est une erreur stratégique majeure qui coûtera très cher au pays. Il est d'ailleurs symptomatique que l'objectif de réduction du coût de notre organisation territoriale ait été complètement oublié en route. Qui s'en soucie aujourd'hui ?

Nos élites refusent de voir le travail des 450000 élus bénévoles.

Quant au changement perpétuel des règles à peine votées, comme celles régissant l'élaboration du PLUi, il alimente la perte de crédibilité de la parole de l'Etat, ce qui est très préoccupant.

Avec l'AMF, Nous disons non à ce texte !

Le Président de l'Association des Maires de Meuse

Gérard Fillon

Copyright © 2015 Maires de Meuse

MailChimp

[vous désinscrire](#)